

Pêche : feu vert pour le thon rouge mais gros yeux pour le thon obèse



2019 sera donc une année cruciale pour les pêcheries thonières.

/ ARCHIVES LA PROVENCE

La 21^{ème} session extraordinaire de la Commission internationale pour la conservation des thons atlantiques -CICTA (ICCAT en anglais) a clôturé hier, lundi 19 novembre 2018, sur un résultat en demi-teinte pour les pêches françaises. Si le CNPME se félicite du passage à un plan de gestion pour le thon rouge de l'Atlantique de l'Est et de Méditerranée, il regrette qu'aucune décision n'ait été prise sur le thon obèse de l'Atlantique.

Malgré la proposition sérieuse de l'Union européenne, au vu de la situation de surpêche et de surexploitation du stock de thon obèse, le blocage organisé par certains pays asiatiques et sud-américains ont eu raison des avancées souhaitables pour ce stock. Les pêcheurs français avaient pourtant appuyé afin que les mesures suivantes soient prises :

- une baisse importante du nombre de DCP actifs ;
- le contingentement des navires d'assistance à un pour cinq senners ;
- le renforcement des mesures de suivi, de contrôle et de surveillance.

Ils étaient aussi prêts à accepter une baisse du quota

et un élargissement du moratoire de la pêche sur DCP à l'ensemble de la zone de la convention pendant 2 mois.

2019 sera donc une année cruciale pour les pêcheries thonières tropicales car une évaluation de l'albacore est également programmée et la révision du plan de gestion du thon obèse restera d'actualité.

Par contre, le CNPME attendait impatiemment le passage d'un plan de reconstitution à un plan de gestion pour le thon rouge de l'Atlantique de l'Est et de Méditerranée, venant récompenser les efforts consentis par l'ensemble des pêcheurs depuis plus de 10 ans.

Si les mesures de contrôle et de suivi restent aussi strictes, certaines mesures de gestion ont été assouplies. Elles concernent : les périodes de pêche, la définition d'un nouveau segment concernant la pêche côtière, la définition des captures accessoires, des dérogations pour certains pays du pourtour méditerranéen.

Le CNPME souhaite que l'ensemble des pêcheurs et des parties s'inscrivent dans une pêche responsable comme l'ensemble des pêcheurs français concernés par les stocks gérés par l'ICCAT.